

Brochure n° 3314

**Convention collective nationale**

IDCC : 2412. – **PRODUCTION  
DE FILMS D'ANIMATION**

AVENANT N° 1 DU 20 JUILLET 2007

RELATIF AUX CLASSIFICATIONS

NOR : ASET0751062M

IDCC : 2412

Par lettre recommandée avec accusé de réception du 22 février 2007, le syndicat des producteurs de films d'animation a invité les organisations de salariés représentatives à négocier un avenant à la convention collective nationale de la production de films d'animation, étendue par arrêté du 18 juillet 2005 publié au *Journal officiel* du 26 juillet 2005.

Par le présent avenant, les partenaires sociaux ont souhaité acter la première étape de leurs négociations. Celles-ci se poursuivront dans le second semestre de l'année 2007 sur plusieurs thèmes, et notamment sur la revalorisation des grilles de salaires.

L'article 2 du présent avenant vise notamment à prendre en compte la signature de la convention collective de la production audiovisuelle le 13 décembre 2006, actuellement en cours d'extension.

Pour tenir compte des évolutions des pratiques professionnelles, déterminées en grande partie par les évolutions technologiques affectant le secteur de la production de films d'animation, les partenaires sociaux ont souhaité dans cette première phase de négociations revoir l'ensemble des filières de fonctions, le positionnement catégoriel et la classification entre cadre et non cadre. Ces points font l'objet des articles 3 et 4 du présent avenant.

**Article 1<sup>er</sup>**

La convention collective de la production de films d'animation est modifiée conformément aux articles 2, 3 et 4 du présent avenant.

## Article 2

L'article 1<sup>er</sup> relatif au champ d'application est annulé et remplacé par le texte suivant :

« La présente convention collective, ses annexes et ses avenants éventuels, règlent sur le territoire national, y compris les départements et territoires d'outre-mer, les relations entre les salariés et les employeurs des entreprises dont l'activité est la production de :

- films cinématographiques d'animation ;
- programmes d'animation pour la télévision, la vidéo, internet et le téléphone mobile ;
- films institutionnel ou publicitaire d'animation.

Cette convention collective couvre l'ensemble des entreprises intervenant dans le processus de production, y compris les studios de prestation.

Les entreprises concernées peuvent avoir les codes NAF suivants :

- 92.1A : production de films pour la télévision ;
- 92.1B : production de films institutionnels et publicitaires ;
- 92.1C : production de films pour le cinéma ;
- 92.1D : prestataires techniques pour le cinéma et la télévision.

Les codes NAF sont donnés à titre indicatif.

Le personnel concerné par la présente convention collective comprend :

- les salariés sous contrat de travail à durée indéterminée ;
- les salariés sous contrat de travail à durée déterminée, y compris sous contrat de travail à durée déterminée dit d'usage tel que défini à l'article L. 122-1-1, 3<sup>e</sup>, du code du travail.

Lorsqu'une entreprise relevant du champ de la présente convention collective produit :

- un programme audiovisuel (autre qu'un programme d'animation) destiné à une exploitation commerciale quelle qu'elle soit ;
- ou un programme audiovisuel qui n'est pas destiné à une exploitation commerciale (autre qu'un programme d'animation) mais dont l'entreprise détient les droits d'exploitation,

les rapports entre l'employeur et le salarié sous contrat à durée déterminée dit d'usage, à l'exception des artistes-interprètes et des artistes-musiciens, sont régis par la convention collective de la production audiovisuelle. »

## Article 3

L'article 31.1 relatif aux filières est ainsi modifié :

« Les intitulés des 13 filières visées au second alinéa sont désormais les suivantes :

- filière 1 : administrative et commerciale ;
- filière 2 : réalisation ;
- filière 3 : conception ;
- filière 4 : mise en place technique ;

- filière 5 : animation ;
- filière 6 : décors, rendu et éclairage ;
- filière 7 : traçage, scan et colorisation ;
- filière 8 : compositing ;
- filière 9 : volume ;
- filière 10 : effets visuels numériques ;
- filière 11 : post-production ;
- filière 12 : exploitation, maintenance et transfert de données ;
- filière 13 : production.

#### **Article 4**

L'article 31.4 relatif aux fonctions est ainsi modifié :

Au premier alinéa, les mots « non exhaustive » sont supprimés.

Les tableaux des filières 1 à 13 de la convention collective de la production de films d'animation sont remplacés par les tableaux suivants :

## Filière 1 : Administrative et commerciale

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE
<p>Producteur                      Directeur général (non mandataire social)                      Directeur général délégué (non mandataire social)</p>	<p><i>Productrice                      Directrice générale                      Directrice générale déléguée</i></p>	<p>Hors catégorie</p>
<p>Directeur général adjoint                      Secrétaire général                      Directeur administratif et financier                      Directeur juridique                      Directeur des ressources humaines et de la formation                      Directeur de la recherche et du développement                      Directeur de la distribution                      Directeur de la communication                      Producteur exécutif                      Directeur des opérations                      Directeur du studio                      Directeur littéraire                      Directeur exploitation                      Délégué général</p>	<p><i>Directrice générale adjointe                      Secrétaire générale                      Directrice administrative et financière                      Directrice juridique                      Directrice des ressources humaines et de la formation                      Directrice de la recherche et du développement                      Directrice de la distribution                      Directrice de la communication                      Productrice exécutive                      Directrice des opérations                      Directrice du studio                      Directrice littéraire                      Directrice exploitation                      Déléguée générale</i></p>	<p>I</p>
<p>Chargé de négociation/business affairs                      Contrôleur de gestion                      Responsable administratif et financier                      Responsable juridique                      Responsable des ressources humaines et de la formation                      Responsable informatique                      Responsable exploitations dérivées                      Chef de studio</p>	<p><i>Chargée de négociation/business affairs                      Contrôleuse de gestion                      Responsable administrative et financière                      Responsable juridique                      Responsable des ressources humaines et de la formation                      Responsable informatique                      Responsable exploitations dérivées                      Chef de studio</i></p>	<p>II</p>

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE
<p> <i> Chef comptable  Juriste  Chargé de communication  Responsable des sites web  Chef de projet édition  Chef de projet vidéo/VOD  Chef de projet licensing  Chef de projet nouveaux médias  Chef de projet recherche et développement  Chargé des ventes internationales </i> </p>	<p> <i> Chef comptable  Juriste  Chargée de communication  Responsable des sites web  Chef de projet édition  Chef de projet vidéo/VOD  Chef de projet licensing  Chef de projet nouveaux médias  Chef de projet recherche et développement  Chargée des ventes internationales </i> </p>	<p>III A</p>
<p> <i> Assistant de direction  Attaché de presse  Contrôleur de gestion junior  Administrateur de royalties  Développeur </i> </p>	<p> <i> Assistante de direction  Attachée de presse  Contrôleuse de gestion junior  Administratrice de royalties  Développeuse </i> </p>	<p>III B</p>
<p> <i> Comptable  Responsable de la paye  Webmestre  Adjoint du directeur de studio  Adjoint du chef de studio  Adjoint du directeur littéraire  Assistant juridique  Régisseur  Traffic manager </i> </p>	<p> <i> Comptable  Responsable de la paye  Webmestre  Adjointe du directeur de studio  Adjointe du chef de studio  Adjointe du directeur littéraire  Assistante juridique  Régisseuse  Traffic manager </i> </p>	<p>IV</p>

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE
Secrétaire-standardiste Assistant administratif Assistant comptable Assistant de communication Assistant commercial Assistant développeur	Secrétaire-standardiste Assistante administrative Assistante comptable Assistante de communication Assistante commerciale Assistante développeuse	V
Hôte standardiste Coursier Gardien Agent d'entretien	Hôtesse standardiste Coursière Gardienne Agente d'entretien	VI

### Filière 2 : Réalisation

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Réalisateur	<i>Réalisatrice</i>		Maître d'œuvre de l'adaptation, du style et du découpage, il dirige et coordonne en collaboration avec les responsables des équipes artistiques et techniques les opérations d'étude, de préparation et de réalisation d'une œuvre dans le respect des contraintes de production dont il a été informé.
Directeur artistique Directeur d'écriture (1)	Directrice artistique Directrice d'écriture (1)	I	Veille au respect du style et des critères artistiques et graphiques d'une œuvre sous la direction du réalisateur. Encadre et supervise le travail des scénaristes conformément à la bible, en collaboration avec le réalisateur et/ou la production.

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Chief story-boarder	<i>Chief story-boarderuse</i>	II	Dirige une équipe de story-boarder et veille au respect de l'unité de l'œuvre sous la direction du réalisateur.
Story-boarder	<i>Story-boarderuse</i>	III A	Assure l'adaptation graphique, le développement du découpage et le timing du story-board sous la direction du réalisateur.
1 <sup>er</sup> assistant réalisateur	<i>1<sup>re</sup> assistante réalisatrice</i>		Assiste le réalisateur et coordonne le suivi de la réalisation à tous les stades d'exécution.
Scripte	<i>Scripte</i>	III B	Assure la continuité du story-board, pendant le tournage, sous la direction du réalisateur dans le cadre des productions en volume.
2 <sup>e</sup> assistant réalisateur* Coordinateur d'écriture	<i>2<sup>e</sup> assistante réalisatrice* Coordinatrice d'écriture</i>	IV	Exécute les travaux de préparation, de coordination de la réalisation. Assiste le ou les directeurs d'écriture dans le suivi et la coordination des travaux d'écriture.
Assistant directeur artistique*	<i>Assistante directrice artistique*</i>		Assiste le directeur artistique dans son travail de vérification du respect du style et des critères artistiques et graphiques.
Assistant story-boarder*	<i>Assistante story-boarderuse*</i>	V	Exécute la mise au net du story-board.
		VI	

(\*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.  
(1) Ce travail, objet du contrat, est indépendant d'une activité d'auteur.

### Filière 3 : Conception

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Directeur de modélisation	<i>Directrice de modélisation</i>	I	Encadre et supervise le travail artistique et technique des équipes de modélisation sur une production ou un ensemble de productions.
Chef dessinateur d'animation Superviseur de modélisation Chef modèles couleurs	<i>Chef dessinatrice d'animation</i> <i>Superviseuse de modélisation</i> <i>Chef modèles couleurs</i>	II	Conçoit la représentation graphique des personnages (attitude et expressions), des accessoires, des lieux et des effets spéciaux dans le respect du style défini par la bible. Encadre une équipe d'infographistes, prépare le travail de modélisation, veille à la bonne exécution des objets et modèles et à l'optimisation des techniques mises en œuvre. Recherche et propose les modèles couleurs, les textures des personnages et des accessoires. Supervise leur exécution et déclinaison.
		III A	
Dessinateur d'animation Infographiste de modélisation	<i>Dessinatrice d'animation</i> <i>Infographiste de modélisation</i>	III B	Exécute et adapte techniquement les modèles des personnages, accessoires, lieux et effets spéciaux. Exécute la fabrication de tout ou partie des travaux de modélisation, de texture, d'articulation et de dynamique.

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Coloriste modèle	IV	Exécute les modèles couleurs et textures des personnages et accessoires.
Assistant dessinateur d'animation*	V	Assure la mise au net et le formatage des planches de modèles personnages, accessoires, lieux et effets spéciaux.
Assistant infographiste de modélisation		Assiste la fabrication de tout ou partie des travaux de modélisation, de texture, d'articulation et de dynamique.
Opérateur digitalisation	VI	Exécute la capture des points de digitalisation d'un modèle.
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.		

#### Filière 4 : Lay-out

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Directeur lay-out	I	Encadre et supervise le travail artistique et technique des équipes de lay-out sur une production ou un ensemble de productions.
Chef feuille d'exposition	II	Encadre et dirige l'équipe chargée de la rédaction des feuilles d'exposition. Veille à l'unité des feuilles d'exposition.
Chef cadreuse d'animation		Encadre une équipe en charge du travail de cadrage et de timing selon les intentions du story-board.
Chef lay-out		Encadre une équipe sur une production. Prépare les travaux de mise en place technique et s'assure de leur cohérence avec les directives du story-board pour engager les étapes de fabrication des décors et de l'animation. Contrôle les lay-out produits par des studios tiers.

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Cadreur d'animation	III A	Assure la simulation, la mise en place des paramètres de mouvements de caméra avec leurs vitesses dans le respect du timing du story-board.
Animateur feuille d'exposition	III B	Décompose le rythme de l'animation sur les feuilles d'exposition. Assure et/ou vérifie le positionnement des codes-bouche.
Dessinateur lay-out		Assure l'adaptation du story-board par la mise en place, plan par plan, des éléments de décor, du posing des personnages, des effets spéciaux, des cadrages et mouvements de caméra en veillant à valoriser les partis pris artistiques.
Infographiste lay-out		Assure l'adaptation du story-board par la mise en place, plan par plan et aux normes techniques 3D usitées, des décors, des personnages, des effets spéciaux, des cadrages et mouvements de caméra en veillant à valoriser les partis pris artistiques. Peut assurer le report du son et des codes-bouche du plan.
Détecteur d'animation	IV	Assure la détection et le report du son et des codes-bouche sur les feuilles d'exposition.
Assistant dessinateur lay-out*	V	Assure la mise au net des travaux et exécute des plans raccord.
Assistant infographiste lay-out*		Assiste la fabrication de tout ou partie des travaux de mise en place technique.
	VI	
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.		

## Filière 5 : Animation

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Directeur animation	I	Encadre et supervise le travail artistique et technique des équipes d'animation sur une production ou un ensemble de productions.
Chef animateur	II	Dirige le « jeu » des personnages et/ou des effets spéciaux ou supervise l'animation d'une séquence. Assure la cohérence du rythme, de la continuité ainsi que le travail d'animation et de synchronisation d'une équipe d'animateurs. Encadre l'équipe chargée de la fabrication, de la mise en place, du positionnement des éléments composant les plans.
Chef infographiste 2D	III A	Encadre et assure la cohérence artistique du travail d'une équipe d'assistants animateurs et d'intervallistes sur une production. Il contrôle également le travail effectué par des studios tiers.
Animateur	III B	Porte à l'écran le « jeu » des personnages, des éléments et/ou des effets visuels numériques à animer qui constituent le plan dans le respect du story-board et de la mise en place technique. Fournit une référence de mouvement destinée à être adaptée par les animateurs. Assure la fabrication, la mise en place et le positionnement des éléments composant le plan.
Assistant animateur*		Assiste la fabrication de tout ou partie des personnages, des éléments et/ou des effets visuels numériques à animer. Assure l'enregistrement des données numériques liées à la capture de mouvement.
Opérateur capture de mouvement		
Directrice animation		
Chef animatrice		
Chef infographiste 2D		
Chef assistante		
Animatrice		
Figurante mocap		
Infographiste 2D		
Assistante animatrice*		
Opératrice capture de mouvement		

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Opérateur retouche temps réel	<i>Operatrice retouche temps réel</i>		Corrige et conforme les courbes de trajectoire après la capture de mouvement.
Intervalliste*	<i>Intervalliste*</i>	V	Exécute les dessins intermédiaires selon la cadence définie par l'animateur et les dessins de l'assistant animateur.
Assistant infographiste 2D*	<i>Assistante infographiste 2D*</i>		Assiste la fabrication de tout ou partie du plan.
		VI	
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.			

### Filière 6 : Décors, rendu et éclairage

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Directeur décor	<i>Directrice décor</i>		Encadre et supervise le travail artistique et technique des équipes de décorateurs sur une production ou un ensemble de productions.
Directeur rendu et éclairage	<i>Directrice rendu et éclairage</i>	I	Encadre et supervise le travail artistique et technique des équipes chargées du rendu et de l'éclairage sur une production ou un ensemble de productions.
Chef décorateur	<i>Chef décoratrice</i>		Encadre une équipe de décorateurs. Traduit, par l'exécution de maquettes « décor » et de décors clés les directions de la réalisation. Participe à l'élaboration des modèles couleurs.
Superviseur rendu et éclairage	<i>Superviseuse rendu et éclairage</i>	II	Encadre une équipe d'infographistes, veille à la continuité du rendu, de l'éclairage et à la finalisation de la composition des plans sur la production.

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
		III A	
Décorateur	<i>Décoratrice</i>		Assure l'exécution des éléments constituant un décor: couleurs, ambiances, lumières.
Infographiste rendu et éclairage	<i>Infographiste rendu et éclairage</i>	III B	Définit l'ensemble des paramètres liés au rendu (textures, couleurs) des personnages, des accessoires et des décors et assure la mise au point et la continuité de l'éclairage. Il peut assurer la finalisation de la composition du plan.
Matt painter	<i>Matt painter</i>		Produit et retouche, manuellement ou sur palette, les décors intérieurs ou extérieurs pour les intégrer à des sources visuelles originales.
		IV	
Assistant décorateur*	<i>Assistante décoratrice*</i>		Assiste la fabrication de tout ou partie des éléments à mettre en couleur.
Assistant infographiste rendu et éclairage*	<i>Assistante infographiste rendu et éclairage*</i>	V	Assiste la fabrication de tout ou partie des travaux de rendu et de mise en place de l'éclairage et de finalisation de la composition du plan.
		VI	
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.			

### Filière 7 : Traçage, scan et colorisation

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
	I	
	II	
<p>Chef vérificateur d'animation</p> <p>Chef trace-colorisation</p>	III A	<p>Encadre une équipe de vérificateurs et veille à la cohérence des références usitées : story-board, modèles, lay-out, animation.</p> <p>Encadre une équipe de traceurs et/ou de gouacheurs et veille à la cohérence des références usitées : story-board, modèles couleurs, feuille d'exposition...</p>
Vérificateur d'animation	III B	Assure la vérification, l'exhaustivité et la cohérence technique des éléments d'animation composant un plan.
<p>Vérificateur trace-colorisation</p> <p>Responsable scan</p>	IV	<p>Assure la vérification et l'exhaustivité des éléments tracés, scannés et colorisés composant un plan.</p> <p>Encadre une équipe d'opérateurs scan et veille à la qualité technique, à la conformité et à l'exhaustivité des éléments scannés.</p>
Traceur	V	Reproduit au trait les dessins d'animation dans le caractère et le style imposés.
Gouacheur		Exécute la mise en couleur des éléments graphiques en respectant les modèles couleurs.
Opérateur scan	VI	Exécute la numérisation des éléments graphiques.
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.		

### Filière 8 : Compositing

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Directeur compositing	I	Encadre le travail artistique et technique des équipes de compositing sur une production ou un ensemble de productions.
Chef compositing	II	Encadre les équipes chargées des opérations de compositing. Assure l'unité et la cohérence des images et le raccord des plans en conformité avec les directives du story-board.
	III A	
Opérateur compositing	III B	Assure la composition de l'ensemble des éléments provenant de différentes sources pour constituer l'image finale d'un plan ainsi que leur raccord et ajoute les effets complémentaires demandés conformément au story-board.
	IV	
Assistant opérateur compositing*	V	Assiste la fabrication des travaux de compositing et peut assurer un travail de pré-compositing à différentes étapes de la production.
	VI	
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.		

## Filière 9 : Volume

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
	I	
<p>Chef animateur volume</p> <p>Chef décorateur volume</p> <p>Chef opérateur volume</p> <p>Chef plasticien volume</p>	<p><i>Chef animatrice volume</i></p> <p><i>Chef décoratrice volume</i></p> <p><i>Chef opératrice volume</i></p> <p><i>Chef plasticienne volume</i></p>	<p>Encadre et supervise les équipes d'animation en volume. Dirige le « jeu » d'un ou plusieurs personnages ou supervise l'animation d'une séquence. Assure la cohérence du rythme, de la continuité ainsi que le travail d'animation et de synchronisation.</p> <p>Encadre et supervise les équipes de décorateurs volume et conçoit les décors à l'échelle requise. Supervise leur installation sur les plateaux de tournage.</p> <p>Encadre et supervise les opérations de tournage sur le(s) plateau(x).</p> <p>Encadre et supervise la fabrication des personnages en volume.</p>
<p>Chef accessoiriste volume</p> <p>Chef moulage</p>	<p><i>Chef accessoiriste volume</i></p> <p><i>Chef moulage</i></p> <p>III A</p>	<p>Encadre et supervise les équipes d'accessoiristes et conçoit l'ensemble des accessoires requis par le chef décorateur.</p> <p>Encadre les équipes de moulage. Supervise et prépare les moules et les versions définitives des objets et personnages dans les matériaux retenus.</p>
<p>Animateur volume</p> <p>Décorateur volume</p> <p>Opérateur volume</p> <p>Plasticien volume</p> <p>Accessoiriste volume</p>	<p><i>Animatrice volume</i></p> <p><i>Décoratrice volume</i></p> <p><i>Opératrice volume</i></p> <p><i>Plasticienne volume</i></p> <p><i>Accessoiriste volume</i></p> <p>III B</p>	<p>Porte à l'écran le « jeu » requis et défini par le réalisateur par une succession de positions données à un modèle inanimé.</p> <p>Fabrique les décors à l'échelle requise. Assure leur installation sur les plateaux de tournage.</p> <p>Assure les opérations de tournage sur le(s) plateau(x).</p> <p>Fabrique les personnages en volume.</p> <p>Fabrique l'ensemble des accessoires requis.</p>

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Technicien effets spéciaux volume	<i>Technicienne effets spéciaux volume</i>		Conçoit et fabrique les systèmes mécaniques et armatures spéciales.
Mouleur volume	<i>Mouleuse volume</i>	IV	Fabrique les moules et les versions définitives des objets et personnages dans les matériaux retenus. Assiste l'animateur dans les déplacements des personnages et objets.
Assistant animateur volume*	<i>Assistante animatrice volume*</i>		
Assistant décorateur volume*	<i>Assistante décoratrice volume*</i>	V	Assiste le décorateur dans la fabrication des décors, leur montage sur (les) plateau(x) et leur entretien. Assiste l'opérateur pour le tournage sur le(s) plateau(x). Assiste le plasticien dans la fabrication des personnages en volume. Assiste l'accessoiriste dans la fabrication des accessoires, leur mise à disposition et leur entretien. Assiste le mouleur dans la préparation et la fabrication des moules et des versions définitives des objets et personnages. Fabrique les squelettes des personnages.
Assistant opérateur volume*	<i>Assistante opératrice volume*</i>		
Assistant plasticien volume*	<i>Assistante plasticienne volume*</i>		
Assistant accessoiriste volume*	<i>Assistante accessoiriste volume*</i>		
Assistant moulage*	<i>Assistante moulage*</i>		
Mécanicien volume	<i>Mécanicienne volume</i>		
		VI	

(\*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.

### Filière 10 : Effets visuels numériques

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
	I	
Directeur des effets visuels numériques	I	Encadre et supervise les équipes chargées de la fabrication d'effets visuels numériques sur une production ou un ensemble de productions.
Superviseur des effets visuels numériques	II	Prépare, encadre et supervise la fabrication d'effets visuels numériques.
	III A	
Infographiste des effets visuels numériques	III B	Assure l'exécution d'effets visuels numériques.
	IV	
Assistant infographiste des effets visuels numériques*	V	Assiste la fabrication de tout ou partie d'effets visuels numériques.
	VI	
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.		

### Filière 11 : Post-production

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Directeur technique de post-production	<i>Directrice technique de post-production</i>	I	Définit et assure la mise en place d'un processus technique des opérations de post-production jusqu'au support final.
Chef monteur	<i>Chef monteuse</i>	II	Encadre et supervise le travail artistique et technique d'une équipe de monteurs sous la direction du réalisateur.
Chef étalonneur numérique	<i>Chef étalonneuse numérique</i>		Encadre et supervise le travail artistique et technique d'une équipe d'étalonneurs numériques.
Responsable technique de post-production Briteur	<i>Responsable technique de post-production Briteuse</i>	III A	Assure la coordination et l'exécution des travaux de montage, de son et de mastérisation. Il produit les bruitages, éléments sonores complémentaires de la bande son, à partir d'instruments de musique ou de divers objets usuels.
Monteur Étalonneur numérique	<i>Monteuse Étalonneuse numérique</i>	III B	Assure dans l'esprit du story-board le montage des images et/ou des éléments de la bande sonore sous la direction du réalisateur. Assure la colorimétrie des images.
		IV	
Assistant monteur	<i>Assistante monteuse</i>	V	Prépare tout ou partie des travaux de montage image. Il assure la mise en place des animations numériques et l'intégration des corrections dans le montage image.
Assistant étalonneur numérique*	<i>Assistante étalonneuse numérique*</i>		Assure la préparation et la coordination nécessaires au travail de l'étalonnage numérique.
		VI	

(\*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.

**Filière 12 : Exploitation, maintenance et transfert de données**

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)	CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Responsable d'exploitation	I	
Administrateur système et réseaux	II	Assure la gestion et la maintenance du parc et des outils de transfert de données affectés à la production. Supervise la gestion et la maintenance du parc et des réseaux informatiques et des logiciels d'exploitation et de production affectés à la production.
Superviseur transfert de données Superviseur de calcul	III A	Encadre et supervise les opérations de transfert de données. Encadre et supervise une équipe de gestionnaires de calculs.
Technicien système et réseau Infographiste scripteur	III B	Assure la maintenance du parc et des réseaux informatiques et des logiciels d'exploitation et de production. Conçoit des modules complémentaires aux logiciels de création et de production d'images utilisés dans le cadre de la production, par le biais d'une interface de programmation ou d'un langage de commandes.

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Technicien de maintenance Opérateur transfert de données Gestionnaire de calcul	<i>Technicienne de maintenance</i> <i>Opératrice transfert de données</i> <i>Gestionnaire de calcul</i>	IV	Assure la maintenance des équipements d'une production. Assure la gestion et le transfert de données. Gère et optimise le parc calcul en fonction d'un planning de production.
Assistant opérateur transfert de données*	<i>Assistante opératrice transfert de données*</i>	V	Assiste le suivi et le bon déroulement des opérations de transfert de données.
		VI	
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.			

### Filière 13 : Production

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
Directeur de production	<i>Directrice de production</i>	I	Encadre, planifie, budgétise et recrute pour les opérations de préparation, de production et de post-production du projet dont il a la charge.

FONCTION (EN ITALIQUE LA VERSION FÉMINISÉE)		CATÉGORIE	DÉFINITION DE FONCTION
<i>Directeur technique de production</i>	<i>Directrice technique de production</i>	II	Définit et assure la mise en place d'un processus technique de fabrication en fonction des besoins artistiques et de production. Il assure la liaison et la communication entre les équipes techniques et artistiques.
Superviseur	<i>Superviseuse</i>		Délégué par la production auprès de studios tiers chargés de tout ou partie de l'exécution des étapes de production.
Administrateur de production Chargé de production	<i>Administratrice de production</i> <i>Chargée de production</i>	III A	Assure la gestion administrative et comptable de la production. Assure la planification et la coordination entre les équipes artistiques et techniques sur un projet et/ou une phase spécifique de production dans le respect du budget.
Comptable de production	<i>Comptable de production</i>	III B	Assure la comptabilité et l'établissement de la paye de la production.
Coordinateur de production*	<i>Coordinatrice de production*</i>	IV	Assure et coordonne les échanges des éléments de production entre différentes équipes dans le respect du planning.
Assistant de production	<i>Assistante de production</i>	V	Exécute les travaux de préparation et la vérification des éléments permettant le suivi de production.
		VI	
(*) On ne peut employer de salarié à cette fonction que si le poste immédiatement supérieur est occupé.			

## **Article 5**

### *Revalorisation salariale au 1<sup>er</sup> janvier 2007*

Dans l'attente des négociations relatives aux minima salariaux et sans préjuger de l'aboutissement de ces négociations, les partenaires sociaux ont décidé de tenir compte de la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et de mettre ainsi à jour les grilles de rémunérations minimales des salariés sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée visés à l'article 32-1 de la convention collective de la production de films d'animation.

Constatant que le SMIC est porté à 1 280,09 € bruts par mois au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de travail mensuelle de 151,67 heures. Les partenaires sociaux décident par le présent avenant de porter les rémunérations minimales des salariés sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée visés à l'article 32-1 de la convention collective de la production de films d'animation qui sont inférieures à cette valeur à 1 300 € bruts par mois pour une durée de travail mensuelle de 151,67 heures.

## **Article 6**

### *Entrée en vigueur*

Le présent avenant sera déposé, conformément à l'article L. 132-10 du code du travail, par la partie la plus diligente, à la direction départementale du travail et de l'emploi de Paris et au secrétariat du greffe du conseil des prud'hommes de Paris.

A l'exception de l'article 5 du présent avenant qui entre en application au 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour toutes les sociétés adhérentes du syndicat des producteurs de films d'animation, l'entrée en vigueur du présent avenant est suspendue à son extension par le ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Pour permettre la mise en œuvre de l'article 4 du présent avenant, les partenaires sociaux se rapprocheront des confédérations interprofessionnelles afin d'obtenir une mise à jour des listes de fonctions du secteur de l'animation figurant dans l'annexe VIII au règlement annexé à la convention du 18 janvier 2006 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage, tel que prévu à l'article 1<sup>er</sup>, § 4, de ladite annexe.

## **Article 7**

### *Extension*

En vue de l'extension du présent avenant, les parties signataires s'engagent à saisir dans les meilleurs délais le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, conformément aux articles L. 133-1 et L. 133-8 et suivants du code du travail.

Fait à Paris, le 20 juillet 2007.

Suivent les signatures des organisations ci-après :

### **Organisation patronale :**

Syndicat des producteurs de films d'animation.

**Syndicats de salariés :**

Fédération communication conseil culture (F3C) CFDT ;

SNTR-CGT ;

Fédération CGC des médias ;

SRCTA-UNSA.